



**COMPTE RENDU DE LA SEANCE  
DU COMITE SYNDICAL DU SIVOM  
du 17 décembre 2019**

Nombre de Conseillers : 20

En exercice : 20

Présents : 16

Votants : 17

L'an deux mille dix-neuf, le 17 décembre à 20 H 30, le Comité Syndical du SIVOM du secteur de Riailé, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente de la commune de Trans Sur Erdre en séance publique sous la présidence de Madame Chantal VINDARD, Présidente,

Date de convocation : 11/12/2019

**PRESENTS** : Cécile ALBERT, Jean-Pierre BELLEIL, Elodie BIARD, Yvonne CAHIER, Patrice CHEVALIER, Marie-Paule CLERET, Nathalie GENEIX, Christophe LEBRETON, Antoine LEPINE, Marie-Thérèse LHERIAU, Thierry MARCHAND, André RAITIERE, Philip SQUELARD, Daniel TERRIEN, Chantal VINDARD, Roseline VOISIN.

**ABSENTS EXCUSES** : Coralie DUPAS (donne pouvoir à Yvonne CAHIER), Céline GAILLARD, André GUIHARD, Jérôme SQUELARD,

**SECRETAIRE** : Antoine LEPINE

**OBJET : AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Madame la Présidente demande à l'assemblée la possibilité d'ajouter un point à l'ordre du jour :

- Projet de renouvellement de convention avec l'Association Petite Enfance Erdre et Donneau

Le comité syndical approuve à l'unanimité l'ajout de ce nouveau point à l'ordre du jour.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA DERNIERE SEANCE**

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

**OBJET : TARIF DES ATELIERS « FABER ET MAZLISH »**

Madame la Présidente rappelle que les ateliers « Faber et Mazlish » organisés tout au long de l'année 2019, dans le cadre de l'accompagnement à la parentalité, sont désormais terminés.

Ce projet, validé au moment du vote du budget, prévoyait un tarif de 35€ par participant pour l'ensemble des ateliers mais celui-ci n'avait pas été acté par délibération.

Aussi, il est proposé au comité syndical de fixer le tarif de 35€ pour la participation aux ateliers « Faber et Mazlish » permettant ainsi de facturer les participants.

Le Comité Syndical,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SIVOM,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

**Article 1 : le tarif de 35€ pour la participation aux ateliers « Faber et Mazlish »**

**OBJET : DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET N°1**

Compte-tenu des évolutions de contrat de certains agents et des nouveaux recrutements, Monsieur le vice-président en charge des finances informe l'assemblée qu'il a dû prendre un arrêté permettant un virement de crédits de 22 000 € du chapitre 022 (dépenses imprévues) vers le chapitre 012 (charges de personnel) afin d'avoir les crédits suffisants en charge de personnel pour le dernier mois de paie.

Il est proposé au comité syndical de valider définitivement cette décision modificative au budget.

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

**Article 1 : le virement de crédit de 22 000€ du chapitre 022 vers le chapitre 012**

**OBJET : REVISION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE DE L'ANNEE 2020**

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 49 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Madame la Présidente propose à l'assemblée de fixer les ratios d'avancement de grade de la collectivité pour l'année 2019 comme suit :

FILIERE	GRADES	TAUX (%)
	Rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Rédacteur territorial	100
	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Animation	Animateur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
	Animateur	100
	Adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100
	Adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100
Sociale	Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	100
	Educateur de jeunes enfants de 1 <sup>ère</sup> classe	100

Dans l'attente de l'avis du Comité Technique,  
**Le comité syndical, après en avoir délibéré,**

**DECIDE (à l'unanimité)**

**Article unique : d'adopter les ratios ainsi proposés**

**OBJET : CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE A TEMPS COMPLET ET SAISINE DE LA CAP POUR AVANCEMENT DE GRADE**

Madame la Présidente informe l'assemblée qu'un agent a fait une demande d'avancement de grade suite à sa réussite à l'examen professionnel de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe en 2018.

Compte-tenu des fonctions occupées par cet agent et ne s'opposant pas à cet avancement, elle propose de créer un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020 et de saisir la commission administrative paritaire pour validation de l'avancement de grade de l'agent concerné.

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

**Article 1 : La création d'un poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

**Article 2 : La saisine de la CAP pour l'avancement d'un agent sur ce grade**

**OBJET : SUPPRESSION D'UN POSTE D'EDUCATEUR DE JEUNES ENFANTS A TEMPS COMPLET**

Madame la Présidente informe l'assemblée que compte-tenu de l'avancement de grade d'un agent au 1<sup>er</sup> janvier 2019, il convient désormais de supprimer du tableau des effectifs son ancien poste d'éducateur de jeunes enfants.

Le Comité Syndical,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu les statuts du SIVOM,  
Après avoir délibéré,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

**Article 1 : La suppression d'un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet du tableau des effectifs**

**OBJET : NOUVEAU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Suite aux dernières suppressions et créations de postes validées par le comité syndical, le Directeur des services présente le nouveau tableau des effectifs pour validation :

<b>TABLEAU DES EFFECTIFS AU 17/12/2019</b>			
<b>CADRES OU EMPLOIS</b>	<b>CATEGORIE</b>	<b>EFFECTIF</b>	<b>DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE</b>
<b>FILIERE ANIMATION</b>			
Animateur principal de 2ème classe	B	0	35h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	35h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	35h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	28h/sem
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	17.48h/sem
Adjoint d'animation	C	1	33.31/sem
Adjoint d'animation	C	1	31,50h/sem
Adjoint d'animation	C	1	31.06h/sem
Adjoint d'animation	C	1	30h/sem
Adjoint d'animation	C	1	30h/sem
Adjoint d'animation	C	1	28.67/sem
Adjoint d'animation	C	1	23.89h/sem

Adjoint d'animation	C	1	21,85h/sem
Adjoint d'animation	C	1	19.12h/sem
Adjoint d'animation	C	1	17,52h/sem
Adjoint d'animation	C	1	16.45h/sem
Adjoint d'animation	C	1	16.13h/sem
Adjoint d'animation	C	1	14,80h/sem
Adjoint d'animation	C	1	8,96h/sem
emploi contractuel	CDD	1	35h/sem
emploi contractuel	CDD	1	20.44h/sem
emploi contractuel	CDD	1	17.27h/sem
emploi contractuel	CDD	1	16.68h/sem
emploi contractuel	CDD	1	15.41h/sem
emploi contractuel	CDD	1	15.39h/sem
emploi contractuel	CDD	1	14.07h/sem
emploi contractuel	CDD	1	13.28h/sem
emploi contractuel	CDD	1	11.95h/sem
emploi contractuel	CDD	1	9.56h/sem
emploi contractuel	CDD	1	9.02h/sem
emploi contractuel	CDD	1	4.78h/sem
emploi contractuel	CDD	1	2h/sem
emploi contractuel	CDD	1	2h/sem
emploi contractuel	CDD	1	2h/sem
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
Educateur de jeunes enfants 1ère classe	A	1	35h/sem
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 2ème classe	B	0	35h/sem
Rédacteur	B	1	35h/sem
adjoint administratif	C	1	35h/sem
<b>TOTAL</b>		<b>36</b>	

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

**APPROUVE (à l'unanimité)**

Article unique : le nouveau tableau des effectifs présenté ci-dessous

## OBJET : PERIMETRE DES SUBVENTIONS ACCORDEES

Madame la Présidente, rappelle que chaque année l'assemblée se pose la question de définir des critères plus précis pour l'octroi de subvention ou non aux associations. Dans cette période financière plus complexe, et à la veille d'élections municipales, elle propose à l'assemblée de se positionner plus clairement sur le périmètre réel d'octroi des subventions.

Après débat et compte-tenu des changements à venir dans les équipes municipales, il est décidé de maintenir le versement d'une subvention annuelle aux associations habituelles pour l'année 2020. Cependant, compte-tenu que l'association New Rancard de teillé, bénéficie déjà d'une subvention de la part de la municipalité de teillé, il est décidé de ne plus lui verser de subvention à compter de 2020. Un courrier sera adressé au Président de cette association pour l'en informer.

## OBJET : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Vice-Président en charge des finances présente une projection budgétaire de 2019 à 2026 s'appuyant sur les résultats prévisionnels de l'année 2019 et les prévisions budgétaires programmées pour les prochaines années et tenant compte des éventuelles évolutions de service :

CHARGES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
<b>CHARGES EXERCICE</b>	<b>1 198 750 €</b>	<b>1 289 700 €</b>	<b>1 268 200 €</b>	<b>1 267 200 €</b>	<b>1 286 200 €</b>	<b>1 285 200 €</b>	<b>1 304 200 €</b>	<b>1 303 200 €</b>
<b>PRODUITS EXERCICE</b>	<b>1 085 212 €</b>	<b>1 221 200 €</b>	<b>1 180 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 200 000 €</b>	<b>1 220 000 €</b>	<b>1 220 000 €</b>
<b>Résultats</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>- 113 538 €</b>	<b>- 68 500 €</b>	<b>- 88 200 €</b>	<b>- 67 200 €</b>	<b>- 86 200 €</b>	<b>- 85 200 €</b>	<b>- 84 200 €</b>	<b>- 83 200 €</b>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
<b>Report N-1</b>	339 567 €	226 029 €	157 529 €	69 329 €	2 129 €	- 84 071 €	- 169 271 €	- 253 471 €
<b>Résultat de clôture au 31/12</b>	226 029 €	157 529 €	69 329 €	2 129 €	- 84 071 €	- 169 271 €	- 253 471 €	- 336 671 €

A la lecture de ces résultats, il est proposé d'appeler une participation supplémentaire des communes au moins égale au déficit de l'exercice N-1.

Dans un 2<sup>ème</sup> temps, et à la demande des Maires lors de la commission finances, il est présenté un tableau faisant apparaître l'utilisation de chaque service par commune et la part financière que cela représente dans le budget. Ces résultats sont ensuite rapprochés de la participation réelle versée par chaque commune :

	Coût total du reste à charge du service en 2019	Joué sur Erdre		Pannecé		Riaillé		Teillé		Trans sur Erdre	
		pourcentage d'utilisation du service	montant	pourcentage d'utilisation du service	montant	pourcentage d'utilisation du service	montant	pourcentage d'utilisation du service	montant	pourcentage d'utilisation du service	montant
RAM (nombre d'ass mat)	30 400 €	28.9%	8 785.60 €	25.3%	7 691.20 €	20.5%	6 225.92 €	18.1%	5 493.28 €	7.2%	2 194.88 €
MSAP (nombre de contacts)	48 400 €	5.7%	2 758.80 €	7.4%	3 581.60 €	74.4%	36 009.60 €	6%	2 758.80 €	7%	3 339.60 €
APS (nbre de journées enfants)	52 881 €	40.0%	21 152.40 €	13.2%	6 980.29 €	19.3%	10 206.03 €	18.5%	9 782.99 €	9.0%	4 759.29 €
ALSH (nbre de journées enfants)	78 081 €	42.6%	33 262.51 €	12.4%	9 682.04 €	12.8%	9 994.37 €	26.5%	20 691.47 €	5.7%	4 450.62 €
JEUNESSE (nbre de journées enfants)	48 981 €	41.0%	20 082.21 €	0.0%	- €	47.5%	23 265.98 €	1.6%	783.70 €	9.8%	4 800.14 €
SERVICES GENERAUX	140 964 €	27.1%	38 243.53 €	15.0%	21 200.99 €	26.1%	36 791.60 €	20.0%	28 136.41 €	11.8%	16 591.46 €
GENDARMERIE	- 37 136 €	27.1%	- 10 075.00 €	15.0%	- 5 570.40 €	26.1%	- 9 692.50 €	20.0%	- 7 427.20 €	11.8%	- 4 382.05 €
HALTE GARDERIE	30 250 €	15.0%	4 537.50 €	15.0%	4 537.50 €	40.0%	12 100.00 €	15.0%	4 537.50 €	15.0%	4 537.50 €
MULTI ACCUEIL	90 750 €	80.0%	72 600.00 €	5.0%	4 537.50 €	5.0%	4 537.50 €	5.0%	4 537.50 €	5.0%	4 537.50 €
<b>TOTAL</b>	<b>483 571 €</b>		<b>191 347.55 €</b>		<b>52 640.72 €</b>		<b>129 438.50 €</b>		<b>69 294.44 €</b>		<b>40 828.94 €</b>
			39.57%		10.89%		26.77%		14.33%		8.44%
2019	Joué sur Erdre	Pannecé	Riaillé	Teillé	Trans sur Erdre	Joué	Pannecé	100 204.01 €	26%	39.57%	
RAM (nombre d'ass mat)	28.9%	25.3%	20.5%	18.1%	7.2%	100%	Pannecé	56 354.99 €	15%	10.89%	
MSAP (nombre de contacts)	5.7%	7.4%	74.4%	5.7%	6.9%	100%	Trans	42 287.80 €	11%	8.44%	
APS (nbre de journées enfants)	40.0%	13.2%	19.3%	18.5%	9.0%	100%	Riaillé	106 046.83 €	28%	26.77%	
ALSH (nbre de journées enfants)	42.6%	12.4%	12.8%	26.5%	5.7%	100%	Teillé	75 106.37 €	20%	14.33%	
JEUNESSE (nbre de journées enfants)	41.0%	0.0%	47.5%	1.6%	9.8%	100%		380 000.00 €	100%	100%	
SERVICES GENERAUX (population)	26.0%	15.0%	28.0%	20.0%	11.0%	100%					
GENDARMERIE (population)	26.0%	15.0%	28.0%	20.0%	11.0%	100%					
HALTE GARDERIE	20.0%	20.0%	20.0%	20.0%	20.0%	100%					
MULTI ACCUEIL	80%	5%	5%	5%	5%	100%					

Au regard de ces éléments, il apparaît, pour certaines communes, un écart entre leur participation financière et leur utilisation des services.

## **OBJET : AVENIR DE L'ASSOCIATION PETITE ENFANCE ERDRE ET DONNEAU ET PROJET DE NOUVELLE CONVENTION**

Madame la Présidente informe l'assemblée que les co-présidentes de l'Association Petite Enfance Erdre et Donneau, lors de leur dernier conseil d'administration, ont alertée les membres d'une possible démission de leur part dans les mois à venir.

En effet, compte-tenu de la masse salariale de plus en plus importante et du temps que demande réellement cet engagement, elles ne se sentent plus capable d'assumer sereinement leurs fonctions.

Une décision définitive sera prise en début d'année 2020, avant l'assemblée générale du mois de mars.

Madame la Présidente rappelle également à l'assemblée que la convention d'objectifs relative au fonctionnement et au financement de cette association arrive à son terme le 31 décembre 2019. Il convient donc de la renouveler. Cependant, au regard des éléments présentés précédemment, elle propose de la renouveler seulement pour une année.

Elle précise enfin que le Sivom doit accompagner les élus de l'association dans ce moment de questionnement, et si ceux-ci venaient à démissionner prochainement, afin de réfléchir ensemble les solutions les plus justes pour permettre de prolonger l'activité des deux structures petite enfance et garantir un traitement juste des salariés.

## **OBJET : PROCHAINES REUNIONS**

Bureau : le mardi 28 janvier à 20h00 dans la salle de réunion du Sivom

Comité syndical - Vote du budget : le 06 février 2020 à 20h00 dans la salle du conseil de Riaillé

Fin de la réunion à 22h30

**Comité syndical du 17 décembre 2019****Signatures**

CIVILITE	NOM	PRENOM	FONCTION	SIGNATURES
Madame	VINDARD	Chantal	Présidente	
Monsieur	RAITIERE	André	Vice-Président	
Madame	VOISIN	Roseline	Vice-Président	
Monsieur	SQUELARD	Jérôme	Vice-Président	Excusé
Madame	LHERIAU	Marie-Thérèse	Vice-Président	
Madame	ALBERT	Cécile	Elue	
Monsieur	BELLEIL	Jean-Pierre	Elu	
Madame	BIARD	Elodie	Elue	
Madame	CAHIER	Yvonne	Elue	
Monsieur	CHEVALIER	Patrice	Elu	
Madame	CLERET	Marie-Paule	Elue	
Madame	DUPAS	Coralie	Elue	donne pouvoir à Yvonne CAHIER
Madame	GAILLARD	Céline	Elue	Excusée
Madame	GENEIX	Nathalie	Elue	
Monsieur	GUIHARD	André	Elu	Excusé
Monsieur	LEBRETON	Christophe	Elu	
Monsieur	LEPINE	Antoine	Elu	
Monsieur	MARCHAND	Thierry	Elu	
Monsieur	SQUELARD	Philip	Elu	
Monsieur	TERRIEN	Daniel	Elu	